

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-270/SG/FIN portant rectificatif à la décision n° 73-186/SG/FIN du 30 janvier 1973 portant admission à la retraite d'un ancien membre du conseil représentatif .

n° 73-270/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
13 février 1973

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1973

Date du numéro
25 février 1973

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de :

Art. 1er

— M. Youssouf Abdallah Kadami, ancien membre du conseil représentatif, ayant exercé un mandat électif d'une durée totale de cinq ans, est admis à faire valoir ses droits à une pension normale pour compter du 1er février 1973. Lire :

Art. 1er

— M. Youssouf Abdallah Kadami, ancien membre du conseil représentatif, ayant exercé un mandat électif d'une durée totale de cinq ans, est admis à faire valoir ses droits à une pension normale pour compter du 1er janvier 1973. (Le reste sans changement.)